Alençon, le 15 juin 2011

«Civilité» «Prénom» «NOM»
«TitreElu»
«Adresse_1» - «Adresse2»
«CP» «VILLE»

<u>Objet</u> : Délibération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire,

Suite à ma rencontre avec M. Le Préfet ce 14 juin 2011, lequel doit d'ailleurs vous écrire, j'ai acquis l'intime conviction que l'ensemble des simulations fiscales et de DGF, attachées aux modifications de périmètres proposées dans le projet de schéma, ne sera disponible que fin août, soit après le délai limite de consultation des organes délibérants fixé au 21 juillet. Et il n'y a pas lieu d'en vouloir aux administrations qui mènent ces travaux car ils sont extrêmement lourds.

C'est pourquoi, ma plus vive recommandation demeure d'émettre un **avis défavorable** et de vous engager à délibérer de nouveau dès que **l'ensemble** des données et simulations fiscales et financières, communiquées vous permettront de disposer d'un maximum de garanties notamment financières, fiscales et d'optimisation de ressources afin d'émettre un avis responsable et éclairé qui ne vous soit pas reproché ensuite par vos concitoyens.

Selon les premiers travaux approfondis déjà réalisés par l'AMO certaines voies d'optimisation des dotations sont à l'évidence encore à explorer dans le cadre de l'élaboration de ce schéma.

L'avis recommandé par notre association reste le moyen pour nous, les élus, de préserver le principe constitutionnel de libre administration de nos communes, sans avoir à obtempérer aux pressions de l'Etat lorsque celles-ci nous poussent à prononcer un consentement non éclairé.

Il y a quelque paradoxe à ce que l'Etat demande aux élus un « avis favorable accompagné de réserves » lorsque les réserves portent sur des questions aussi substantielles que les conséquences financières et fiscales, et les compétences. Sauf à vouloir obtenir un soutien aveugle des conseils municipaux à un calendrier s'avérant totalement irréaliste qui se retournera contre eux ensuite dans le processus de la réforme puisqu'ils auront approuvé le projet de schéma. L'avis défavorable est la seule réponse responsable face à cette pression dont l'insistance n'est rencontrée dans aucun autre département.

Une telle insistance du côté de l'Etat à vouloir obtenir un avis favorable des conseils municipaux et communautaires avant qu'ils ne disposent des éléments d'informations les plus déterminants pour fonder leur décision peut être ressentie comme suspecte et être assimilée à une sorte de tentative d'obtenir par tous les moyens des conseils municipaux et communautaires une adhésion à une démarche engagée à l'envers.

…/…

Je suis convaincu que la solidarité de toutes nos communes et intercommunalités est capitale pour l'avenir et notamment la maîtrise de l'évolution de l'intercommunalité dans l'Orne.

Je rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que le maintien du périmètre actuel ne saurait garantir le maintien des ressources dont ils disposent. Et que, selon les hypothèses retenues, le montant global de la DGF pouvant bénéficier aux Ornais peut aller du simple au double. Le passage en force qui nous est proposé justifie que nous opposions une réponse qui ne soit ni discourtoise ni fermée, mais ferme ! Je sais pouvoir compter sur vous.

Je reste naturellement à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de mes sentiments les plus dévoués.

Bien cordialement

Alain LAMBERT
Président
Association des Maires de l'Orne

<u>Nota bene : Modèle de Délibération</u>

Le Conseil Municipal (communautaire) émet à l'unanimité (ou à la majorité) un avis défavorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale tel que présenté et s'engage à délibérer de nouveau sur ce projet dès que les données et simulations fiscales et financières lui auront été communiquées par Monsieur le Préfet et lui permettront d'émettre un avis responsable et éclairé.